

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

4 juillet 2024

DATE D'AFFICHAGE

4 juillet 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 14

présents : 10

votants : 12

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, MARDI 9 JUILLET A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. COLIN, M. DEGOULET, M. DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme JODEAU BELOTTI, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés :

Mme GUYON donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU

M. BELFORT donne procuration à M. Franck BARRIER

M. FIMIEZ

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

6. Mandat à donner à Mme COUET pour établir le bail commercial de la boulangerie**Délibération DE06-09072024**

Mme COUET demande aux membres du Conseil municipal de :

- Lui donner mandat pour signer le bail commercial avec M. David WIEJOTA et Mme Andréa BERTRE, ou toute autre société qui se substituerait où ces derniers seraient associés, prochains gestionnaires de la boulangerie, à la vue du projet de bail présenté au Conseil municipal.

Il est proposé de faire débiter les loyers du commerce et du logement au 1^{er} septembre afin de laisser au boulanger et à la pâtissière le temps de s'installer.

L'entretien du matériel sera assuré par le boulanger et la pâtissière. La mairie sera informée de la bonne exécution de cet entretien.

Comme prévu, avec les membres du Conseil et les commerçants, (M. David WIEJOTA et Mme Andréa BERTRE) :

Le montant du loyer du commerce (boulangerie) est fixé à : 300,00€ HT (TVA à 20%)

Le montant du loyer du logement à l'étage est fixé à : 200,00€

Le paiement de ces loyers débutera au 1^{er} septembre 2024 à terme échu.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 10 juillet 2024

Le Maire
Martine COUET

Le secrétaire de séance
Fabien LECERF

